Rappel des chiffres clés du projet

6
éoliennes maximum

+/- 6 MW
de puissance unitaire

80 000 MWh
production annuelle

17 400
foyers alimentés hors chauffages

40 000
tonnes de CO2 évitées par an dans l'atmosphère

Ces données varient selon le nombre d'éoliennes et leur puissance unitaire ainsi que les bases de calculs. Elles sont ici calculées pour un projet de 36MW, en considérant 2,22 personnes et une consommation de 4 597 kWh par foyer, et 500 gCO2/kWh écités par l'énergie éolienne (ADEME 2017).

Pourquoi développer l'éolien terrestre ?

Depuis de nombreuses années, la France est engagée dans un processus de transition énergétique qui s'appuie principalement sur le développement des énergies renouvelables. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'atteindre un objectif de décarbonation de la production énergétique dans un contexte d'urgence climatique.

Cet objectif est consacré par la loi à l'échelle nationale puis décliné sur le territoire. La région Grand Est s'est fixé pour objectif en 2050, 100% de la consommation régionale issue des énergies renouvelables. Le dernier rapport de RTE,,filiale d'EDF et gestionnaire du réseau de transport électrique national, publié en octobre 2021, présente différents scénarios sur le futur énergétique français à l'horizon 2050. Ce rapport indique que parmi tous les scénarios envisagés, la production d'électricité éolienne devra être multipliée à minima par 2.7 d'ici cette date.

Pourquoi un projet sur votre territoire ?

De nombreuses contraintes techniques et environnementales (armée de l'air, radars, biodiversité, UNESCO...) limitent les zones potentielles au développement éolien. La sélection des zones d'études résulte alors d'une recherche d'espaces a priori propices à l'éolien et au sein desquels le niveau de contrainte est limité.

A l'issue de cette analyse, Valeco a identifié sur la commune de Naives-en-Blois une zone d'étude pertinente pour le lancement d'une expertise complète et approfondie (études sur les volets naturel, paysager et acoustique) afin d'envisager l'implantation future d'un parc éolien. Ces expertises, constituant le dossier d'étude d'impact (parmi autres analyses : milieu physique, humain, social...), feront l'objet d'une instruction sur plusieurs mois par les services de l'Etat avant d'être mises à la disposition du public dans le cadre d'une enquête publique.

Valeco

Valeco, fondé à Montpellier, étudie, construit et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques depuis plus de 20 ans. Présent de la conception des projets à leur démantèlement, Valeco a mis en service et exploite à ce jour 194 éoliennes et 37 parcs solaires. Valeco a rejoint EnBW en 2019. Acteur majeur des énergies renouvelables en Allemagne et en Europe, EnBW est détenu à majorité par des acteurs publics avec comme principal actionnaire la région allemande du Bade-Wurtemberg et l'entreprise d'électricité allemande OEW, un syndicat intercommunal

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien du Grand Chanois ?
https://blog.groupevaleco.com/parceoliendugrandchanois

Léa LEMERCIER, Chef de projets - lealemercier@groupevaleco.com
30,32 avenue du Général Leclerc - 92 100 Boulogne Billancourt

Cyprien BOURGET, Chargé de développement territorial - cyprienbourget@groupevaleco.com
29, rue Louis de Broglie – 21 000 Dijon

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Impression : Bien Encré - 12 Rue des Grandes Varennes, 21 121 Ahuy - Ne pas jeter sur la voie publique

Parc Eolien de Marendeuil (Oise - 60)

Lettre d'information n°2 • Juin 2022

COMMUNE DE NAIVES-EN-BLOIS (55)

PROJET ÉOLIEN DU GRAND CHANOIS

Madame, Monsieur,

Il vous a été communiqué en début d'année 2022 le début des études liées à un projet éolien sur la commune de Naives-en-Blois (55) porté par la société Valeco. Cette 1ère lettre d'information vous présentait la société, la zone d'étude, le calendrier prévisionnel et les chiffres clés du projet, ainsi que l'installation à venir d'un mât de mesure (fin janvier 2022).

Dans ce 2ème courrier, nous vous expliquons plus en détails l'objectif et le contenu des expertises qui permettent de dresser un bilan complet des enjeux et des sensibilités locales qui conditionneront la faisabilité du parc :

- **L'expertise naturaliste :** investiguer et recenser, sur une année complète, les espèces présentes sur et autour de la zone d'étude et analyser leur comportement. L'évaluation des enjeux ainsi produite permet d'éviter les zones sensibles dans la conception du projet. Sont étudiés : les oiseaux, les chauves-souris, la flore et la petite faune.
- **L'étude paysagère :** dresser les enjeux paysagers et patrimoniaux autour de la zone d'étude, à des échelles proches et éloignées, évaluer les incidences potentielles du projet et orienter sa conception pour une meilleure intégration dans l'environnement local. La production de photomontages complète l'analyse.
- **L'expertise acoustique :** évaluer les caractéristiques de l'environnement acoustique et déterminer le niveau d'incidence sonore attendu du projet. Il s'agit de garantir le respect de la réglementation en vigueur dans l'intérêt des riverains du futur parc.
- **L'expertise gisement de vent :** analyser les données météorologiques disponibles via l'installation d'un mât de mesure de vent (servant également à mesurer l'activité des chauves-souris avec des microphone à ultrasons).

Nous vous souhaitons une bonne et agréable lecture,

Léa LEMERCIER, Chef de projets
Cyprien BOURGET, Chargé de développement territorial

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'énergie éolienne, ça fonctionne comment ?

Un parc éolien est composé de plusieurs éoliennes ; un ou plusieurs postes de livraison électrique ; des liaisons électriques et de télécommunication (systématiquement enterrées) ainsi que de chemins d'accès.

Une éolienne transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, puis en électricité. Le vent fait tourner les trois pales qui elles-mêmes font tourner le générateur de l'éolienne. Le générateur transforme ensuite cette énergie mécanique en électricité, qui est ensuite injectée sur le réseau électrique.

Les évolutions technologiques ont permis d'améliorer la performance des éoliennes installées sur le territoire national, avec des ouvrages éoliens d'une taille supérieure à ceux installés il y a quelques années mais permettant de diminuer le nombre d'éoliennes implantées.

Ainsi, alors que depuis les 10 dernières années la taille des éoliennes a augmenté de 17%, leur capacité de production a augmenté de 200%.

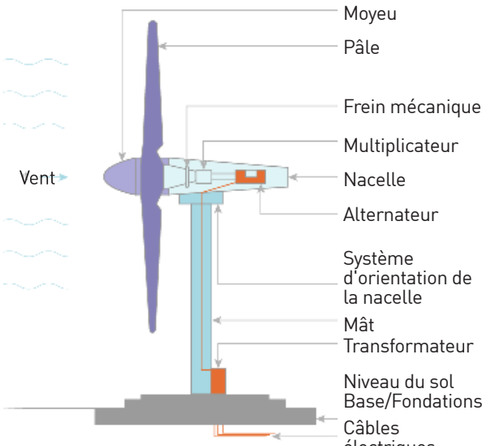

Source : connaissancedesenergies.org

Focus • L'étude du milieu naturel

Avant d'implanter un parc éolien, une étude est réalisée sur la faune et la flore présente sur la zone d'étude et aux alentours. Le bureau d'étude Biotope a été missionné par Valeco pour réaliser cette étude à Naives-en-Blois.

Elle sera conduite de décembre 2021 à décembre 2022 de manière à observer la biodiversité pendant les quatre saisons. L'ensemble des observations réalisées sur le territoire sont complétées par les données bibliographiques issues des associations naturalistes locales. Ces données composent ce qu'on nomme l'état initial.

Cet inventaire exhaustif éclaire sur les enjeux et sensibilités du site vis à vis de l'éolien et alimente les réflexions sur la conception du projet (nombre, hauteur, positionnement des ouvrages éoliens) qui pourront avoir lieu au début de l'année 2023.

Une fois l'implantation définitive du projet éolien déterminée, le bureau d'étude entamera la seconde phase de l'étude réglementaire sur le milieu naturel, qui consiste à qualifier les risques d'impacts sur l'environnement et définir les mesures adéquates pour réduire ces risques (par exemple, l'évitement des périodes de reproduction des espèces pour la réalisation du chantier).

Quel recyclage pour les éoliennes ?

Aujourd'hui la loi* impose que 90% du poids d'une éolienne soit recyclé ou réutilisé. Cet impératif est porté à 95% pour 2024 et la filière éolienne travaille sur un objectif de 100% de recyclabilité.

Seules les pales d'éoliennes sont difficilement recyclables à ce jour mais les innovations technologiques permettent d'envisager que ce sera prochainement réalisé.

** Arrêté du 22 juin 2020*

Aujourd'hui, l'Etat se sécurise par la constitution d'une garantie financière dont il a lui-même défini le montant par arrêté.

Mais à l'avenir, les coûts de démantèlement seront entièrement couverts par la valorisation des matériaux.

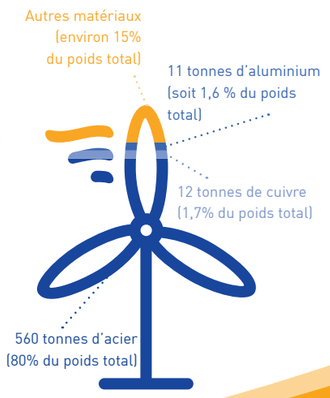

Focus • L'étude du milieu paysager

Une étude est également réalisée sur le paysage alentours du projet. Elle prend en compte le relief, le patrimoine culturel et touristique et les différents sites patrimoniaux (monuments historiques, sites classés, UNESCO...). Le bureau d'étude ATER Environnement a été missionné par Valeco pour réaliser cette étude à Naives-en-Blois.

Des premières investigations de terrain au printemps 2022 permettront de dresser l'état initial, comprenant des recommandations pour la conception du projet éolien (réflexions prévues début 2023) ainsi que la proposition d'une liste de points représentatifs du paysage depuis lesquels il serait pertinent de réaliser des photomontages. La campagne de photographies depuis ces points est prévue pour l'automne 2022.

Une fois l'implantation définitive du projet éolien déterminée, le bureau d'étude pourra réaliser un carnet de photomontages en simulant les éoliennes sur les photographies précédemment prises. Ces photomontages permettront entre autres de qualifier les risques d'impacts sur le paysage et définir les mesures adéquates pour réduire ces risques (par exemple, la plantation de haies ou d'arbres depuis certains points de vue pour masquer en partie les éoliennes).

Focus • L'étude du milieu acoustique

Une étude est enfin réalisée sur le milieu acoustique et l'impact du bruit généré par les éoliennes. Le bureau d'étude acoustique auquel Valeco fera appel pour réaliser cette étude reste encore à définir.

Une campagne de mesures est prévue à l'automne 2022. D'une durée de 2 à 4 semaines, elle consiste en la pose de microphones au niveau des habitations les plus proches autour de la zone d'étude pour évaluer le bruit de fond, en l'absence du bruit des éoliennes. Ces mesures composeront *l'état initial*.

Une fois l'implantation définitive du projet éolien déterminée et le type d'éolienne pressentie connu, le bureau d'étude pourra se baser sur la fiche technique des éoliennes pour superposer par simulation le bruit qu'elles génèrent au bruit de fond précédemment mesuré. L'émergence (modification du niveau de bruit de fond induite par l'apparition d'un bruit particulier comme celui des éoliennes) est alors définie et doit respecter les seuils acoustiques fixés par la réglementation. Si les critères réglementaires sont dépassés, des plans de bridage (limite la vitesse de rotation des pales, voire arrêt) seront définis. A noter qu'une nouvelle campagne de mesure est réalisée dans les quelques mois suivant la mise en service du parc le cas échéant. Si besoin, un nouveau plan de fonctionnement peut être proposé.

Niveau de bruit ambiant (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h	Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h
Supérieur à 35 dB(A)[1]	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)	Installation conforme	

[1] dB(A) signifie «décibel pondéré A». La pondération A permet de prendre en compte la sensibilité de l'oreille humaine (en accordant plus de poids aux fréquences les mieux perçues par l'Homme).